

## A PLUS IMAGE 6 (SOFICA)

Société anonyme  
Au capital de 4.900.000 euros  
Siège social : 8, rue Bellini - 75116 Paris  
810 212 605 RCS Paris

(la « *Société* »)  
*Société en cours de liquidation*

### RAPPORT DU LIQUIDATEUR A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE CLOTURE DE LIQUIDATION DU 18 MARS 2021

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de vous rendre compte de notre mandat de Liquidateur et de vous demander de prononcer la clôture de liquidation de la Société.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juillet 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société et la nomination d'A PLUS FINANCE en qualité de liquidateur.

A compter du 22 juillet 2020, jour de la dissolution effective de la Société, nous avons effectué les opérations suivantes :

- Inventaire de l'actif et du passif de la liquidation
- Bilan d'ouverture de la liquidation
- Réalisation de l'actif par cession :
  - o Des droits de la Société détenus dans les œuvres cinématographiques et audiovisuelles suivantes :

Œuvres	Montant de la cession des droits
CANNABIS	7.000 €
DREAM THE FUTURE	3.200 €
DREAM TEAM	8.000 €
FLEUR DE TONNERRE	40.000 €
LA QUETE DES VENTS SAISON 3	2.500 €
LE JEUNE KARL MARX	11.500 €
LE VOYAGE DE FANNY	13.333 €
LE PASSE MURAILLE	3.500 €
LES INNOCENTES	11.000 €
LOVE IS DEAD	2.500 €
MAGIS SAISON 2	36.302,61 €
LA MECANIQUE DE L'OMBRE	30.000 €
VINCENT ET LA FIN DU MONDE	500 €

o Des créances

<b>CREANCES</b>	<b>Montant de la cession des créances</b>
LA MER A BOIRE	6.000 €
JE N'AI RIEN OUBLIE	500 €

- Apurement du passif par le paiement de l'ensemble des dettes de la Société.

Les comptes de liquidation que nous vous présentons font ressortir un solde positif de 3.428.907 euros que nous vous demanderons de répartir entre les actionnaires.

Conformément à l'article 9 des statuts, il est rappelé que chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti ou libéré, du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

Par conséquent, et compte tenu du montant de l'actif net de liquidation à ce jour, chaque action recevra 69,98 euros, soit 69,98 % de sa valeur nominale.

Nous vous demanderons d'approuver les résolutions proposées, de donner quitus de notre gestion et de constater la clôture de la liquidation de la Société.

Nous vous demanderons également de nous donner tous pouvoirs pour mettre en place les opérations résiduelles prévues au présent rapport, relatives en particulier à la répartition du solde de liquidation.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.



Le Liquidateur  
A PLUS FINANCE  
Représentée par Niels COURT-PAYEN